

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2024

Le samedi 26 octobre 2024 à 9h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 19 octobre 2024

PRÉSENTS :

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Il est demandé une pensée pour Monsieur Gérard PINAULT, décédé le 10 octobre 2024.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2024

2024.067 – Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectées à une activité d'hébergement

Vu l'article 1383 E bis du code général des impôts. Le conseil municipal décide d'exonérer de taxe foncière sur les chambres d'hôtes.

Accord à l'unanimité

2024.068 – Participation forfaitaire de la Communauté de Communes ELAN au financement de l'entretien de la voirie

Le Maire informe que la communauté de communes a modifié par délibération n° 2024/076 en date 18 avril 2024, la participation aux frais d'entretien de la voirie par mètre linéaire. La somme forfaitaire au profit de la commune, s'élève à 20 042,74 €.

Accord à l'unanimité

2024.069 – Pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes ELAN – approbation du rapport de la CLECT

Nécessité de restaurer les marges de manœuvre de la collectivité intercommunale et réintroduire des éléments d'équité de traitement entre les communes membres, de modifier les conditions financières des transferts de compétences opérées depuis la fusion de l'EPCI.

Accord à l'unanimité

2024.070 – Avenant au pacte financier et fiscal – financement du service du droit des sols

Cet avenant propose une mise en conformité du service commun du droit des sols et la refacturation du coût aux communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité

2024.071 – Avenant n°1 à la convention d’urbanisme – autorisations du droit des sols.

L’EPIC propose un avenant pour refixer les modalités de durée et les dispositions financières régis par la convention urbanisme-ADS, approuvé à la majorité par une CLECT en date du 05 septembre 2024.

Adopté à l’unanimité

2024.072 – Approbation du règlement intérieur du Dojo municipal « Cyril Jonard »

Mise en place un règlement intérieur concernant l’utilisation du Dojo municipal, pour fixer les modalités de mise à disposition, les conditions de fonctionnement et des règles à respecter.

Adopté à l’unanimité

2024.073 – Décision modificative sur le budget commune.

Concerne l’attributions de compensation d’investissement.

Accord à l’unanimité

2024.074 – Admission en non-valeurs sur le budget AEP.

Sur proposition du trésorier.

Accord à l’unanimité

2024.075 – Proposition d’adhésion pour la participation au contrat de prévoyance.

Délibération reportée.

**2024.076 – Versement d’une partie des excédents du groupement forestier du Bois des Echelles
Correspondant à la somme de 2 952,00 €.**

Accord à l’unanimité

2024.077 – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’Association PAB (prêt à bouger).

Aide communale d’un montant de 200 €, suite à la création d’une nouvelle association qui propose des activités sportives au Dojo.

Accord à l’unanimité

2024.078 – Acquisition d’une partie du domaine public à Maillofargueix – demande de M. REYGNAUD et de Mme CLUZAUD

Souhaitent acquérir une petite partie de la voie communale n°13 bis à Maillofargueix. Les frais de géomètre seront à la charge des intéressés.

Accord à l’unanimité

2024.079 – Demande de prêt concernant divers travaux sur le réseau d’eau potable

Prêt d’un montant de 32 000 € validé auprès de la caisse d’épargne pour équilibrer les dépenses sur le budget AEP.

Accord à l’unanimité

Questions diverses :

- 1) Prise en charge par la commune d’une gerbe de fleurs au nom du conseil municipal et des agents communaux pour obsèques.

- 2) Réponse négative du conseil municipal suite à la demande des institutrices d'utiliser le Dojo pour que les élèves pratiquent le Badminton ; les tapis installés dans le Dojo ne sont pas adaptés pour toutes les pratiques sportives.
- 3) Les panneaux d'agglomération sont posés dans le village de La Chaize ; la vitesse passe désormais à 50 km/h.

Dossier traité par les élus et informations diverses :

- M. le Maire a commencé l'étude du budget concernant :
 - L'école : coût = 43 584,82 €
 - La cantine : coût = 124 352,11 €
 - La toiture de la mairie – infiltrations = 2 devis proposés de 23 000 € (CDO) et de 6 576 € (Ent. LEFORT) ; les travaux seront confiés à l'entreprise LEFORT
- Boulangerie : des devis sont en cours
- Boucherie : Toujours dans l'attente de la réponse du boucher

Il est demandé de rencontrer rapidement le boulanger et le boucher pour avancer sur ces dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H05.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,



BERTRAND Jean Michel